

L'an deux mille quinze, le 5 janvier à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET,

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	FUMEY Françoise	POUZOL Michel
AIROLDI Michel	GIACOMINI Sébastien	RICLOUX Benoît
BELOT François	MOULIN Cyril	THEVENOT Marie-Christine
CUSINATO Françoise	NALLET Sylvie	VARCHON Daniel
DENISOT Stéphanie	RACLE Olivier	
Etaient absents excusés		
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	a donné procuration à	CUSINATO Françoise

Monsieur Olivier RACLE a été désigné comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 30

Délibérations

1 – Rénovation et mise en accessibilité de la mairie

Après avoir entendu la présentation de l'étude de programmation réalisé par Ebo Consult, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre qui réalisera les travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la mairie. Le scénario retenu par le conseil municipal est le C1, c'est-à-dire celui qui privilégie le regroupement de toute l'activité au rez-de-chaussée avec la création d'une extension dans la cour intérieur de la mairie.

L'enveloppe financière pour la totalité des travaux, toutes prestations intellectuelles comprises, TTC est hors subvention est estimée à 557000€.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	1

2 – Tarif de l'affouage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le prix du stère de bois pour l'affouage 2015 à 34 € 50 € afin de pallier l'augmentation du tarif de l'entreprise qui façonne le bois et la hausse de la TVA qui est passée à 10 %.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

3 – Tarif des concessions du cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif des concessions du cimetière comme suit :

TOMBES ET CAVEAUX	DUREE	TARIF
Fosse simple	30 ans	100.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	60.00 €
Fosse double	30 ans	150.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	80.00 €
COLUMBARIUM ET CAVEAU D'URNES	DUREE	TARIF
1 casse de columbarium	30 ans	700.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	400.00 €
1 caveau d'urnes	30 ans	850.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	500.00 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

4 – Tarif de location des salles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif de location de la salle Saint-Martin et de la Maison de la Noue comme suit :

Personnes physiques ou morales	Journée	1/2 Journée	Week-end
Salle St Martin - Grande salle			
Habitants de Pelousey	120.00 €	70.00 €	220.00 €
Associations	70.00 €	XXXX	XXXX
Entreprises commerçants artisans de Pelousey	120.00 €	70.00 €	XXXX
Entreprises commerçants artisans de l'extérieur	170.00 €	110.00 €	XXXX
Salle St Martin - Salle annexe			
Habitants de Pelousey	50.00 €	20.00 €	XXXX
Maison de la Noue - Grande salle			
Associations	70.00 €	- €	XXXX

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

5 – Tarif des photocopies et télécopies

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif des photocopies et télécopies réalisées en régie au secrétariat de mairie comme suit :

Désignation	Prix unitaire
Photocopie A4 Noir et blanc	0.15 €
Photocopie A3 Noir et blanc	0.30 €
Photocopie A4 Couleur	0.50 €
Photocopie A3 Couleur	0.80 €
Télécopie	0.15 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

6 – Tarif terre végétale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif du prix du m³ de terre, à savoir 10 € le m³.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

7 – Syndicat Intercommunale du Canton d'Audeux – Retrait de 13 communes membres de la Communauté de communes du Val Marnaysien du S.I.C.A

Considérant que le Syndicat intercommunal du canton d'Audeux, créé le 24 juin 1988, est composé de quarante communes réparties sur deux communautés de communes (Communautés de communes du Val Saint Vitois et Communauté de Communes du Val Marnaysien) et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ;

Considérant que la fusion de la Communauté de communes des Rives de l'Ognon et de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ognon opérée le 31 mai 2013, a modifié l'intérêt pour ses communes membres d'adhérer au SICA ;

Considérant les délibérations des conseils municipaux des 13 communes membres de la Communauté de communes du Val Marnaysien demandant leur retrait du SICA ;

Considérant que conformément à l'article L.5211-19 du code général des collectivités territoriales, la procédure de retrait est soumise au vote du conseil municipal, du comité syndical et des autres communes membres dans les conditions de majorité requises pour la création de la communauté à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou, la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ; cette majorité devant nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le retrait des 13 communes membres de la Communauté de communes du Val Marnaysien du SICA.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

8 – Départ à la retraite – agent ONF

Monsieur Jean-Pierre JOSSERON, agent ONF, s'est occupé des bois communaux pendant de nombreuses années. Il est parti en retraite le 31 décembre dernier, et a convié les représentants des communes, sur lesquelles il intervenait, à un moment de convivialité pour cette occasion.

Afin de le remercier de ces bons et loyaux services, la commune d'AUDEUX propose de regrouper les participations des communes concernées afin de démontrer la reconnaissance unanime des communes vis-à-vis de Monsieur JOSSERON et pour permettre de lui offrir un cadeau groupé.

Madame le Maire propose une participation de 40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame Le Maire et l'autorise à verser 40 € à la commune d'AUDEUX pour l'achat d'un cadeau commun.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

Informations diverses

- Après avoir entendu la présentation du service mutualisé d'agglomération pour l'Administration du Droit des Sols par le maire, le conseil municipal décide unanimement de recourir à ce service. La commune instruira elle-même les Cub (certificats d'urbanisme opérationnels) et les déclarations préalables sans taxe.

Le conseil municipal autorise la Maire à transmettre cette lettre d'intention au Grand Besançon. Les délibérations et conventions seront prises ultérieurement.

- Benoît Ricloux proposera lors du prochain conseil municipal un nouveau contrat de location pour la salle Saint Martin. A l'étude : l'encaissement de la salle à la réservation, le rappel des engagements liés à l'utilisation de la salle en tant que particulier...
- Le Conseil Municipal décide de reporter la décision concernant le maintien ou non des tarifs assainissement. Daniel Varchon présentera en février les données financières permettant de prendre une décision adéquate.
Stéphanie Denisot a rappelé les coûts élevés des évacuations de boue et de roseaux de la lagune qui s'opéreront sur trois ans, des factures non prévues liées à la réparation des bâches en geo membrane (abîmé par des animaux), l'investissement conséquent qui sera porté en 2015 pour la rue du Chêne Bénit.

- Catherine Barthelet informe :

- Présentation d'une synthèse des rencontres liées à la fusion de la région BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE
- GINKO – présentation du communiqué du Grand Besançon présentant une hausse des tarifs due à l'augmentation de la TVA, passée à 10%
- INSEE – recensement de la population : la population municipale est passée à 1453, la population totale est de 1481.
- Le plan Vigipirate est renforcé, avec une attention particulière à porter aux écoles et lieux de culte.
- Les élus de Pouilley les Vignes souhaitent que l'on rappelle à tous les règles du code de la route concernant les carrefours giratoires : priorité aux véhicules venant de gauche et les zone 30 : les piétons sont prioritaires.
- FESTIVAL DU PIOU PIOU – Nous avons reçu un communiqué de presse nous annonçant que l'équipe organisatrice souhaite faire une pause cette année. Il n'y aura donc pas de festival cette année. Benoît Ricloux propose que nous rencontrions malgré tout le président de l'association No Fate, Sébastien Boutherin, pour étudier avec lui l'organisation d'une manifestation peut être plus restreinte, autour du skate park par ex...

AGENDA :

1) Agenda des élus :

- Tous les mercredis : Comité Consultatif Urbanisme de 17h à 19h – Mairie
- Tous les lundis : Municipalité – 20h
- Lundi 19 janvier : 18h30 – Comité Consultatif FINANCES
- Lundi 19 janvier : 20h30 – Comité Consultatif FESTIVITES

2) Évènements futurs :

- Samedi 10 janvier : Vœux du maire à 10h – maison de la noue
- Samedi 10 janvier : 20h30 – Théâtre Bussières Comédie – Salle St-Martin
- Mercredi 14 janvier : Don du sang – Maison de la Noue
- Vendredi 16 janvier : AG des anciens combattants – 18h
- Vendredi 6 février : Tarot ACCA

Prochains conseils municipaux :

- Lundi 2 février 2015
- Lundi 2 mars 2015 : présentation des budgets primitifs
- Lundi 23 mars 2015 : vote des budgets primitifs
- Lundi 13 avril 2015
- Lundi 11 mai 2015
- Lundi 8 juin 2015
- Lundi 6 juillet 2015

Fin de la séance : 23 h 45